



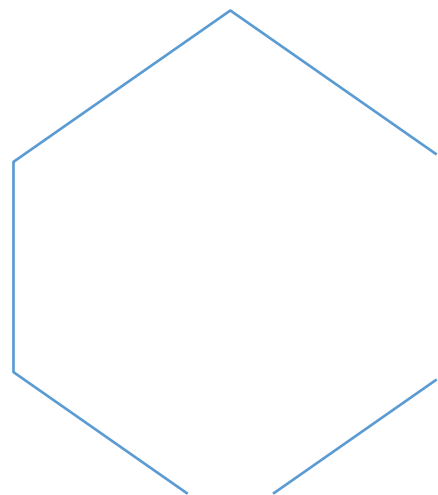
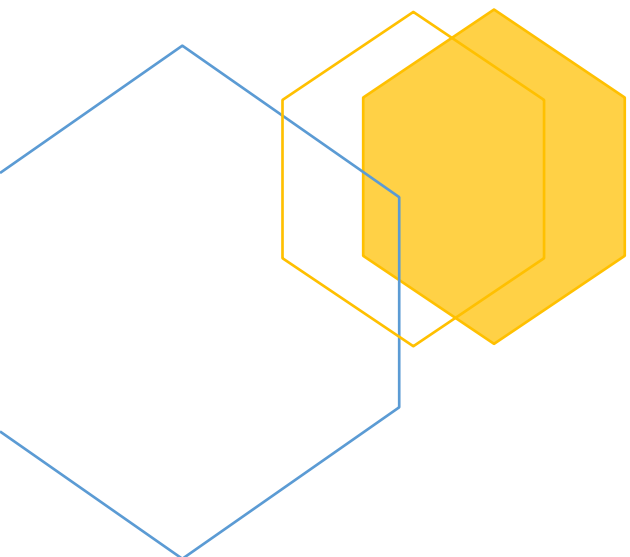
# L'AGISME EN QUESTION

## Prévenir et lutter contre les discriminations

Délégation Générale du Conseil de Provence

Sous le pilotage de Magali BENCIVENGA

Rédacteur : Thomas VERCELLONE





## SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'âgisme ? Eléments de définition	p.4
Quelles en sont les manifestations ? Eléments caractéristiques	p.4
Quelles en sont les conséquences ? Eléments de portée	p.5
Quelles solutions ? Pistes et préconisations	p.5
Annexe : proposition de loi visant à réussir la transition démographique pour lutter contre l'âgisme	p.9

*La présente contribution de la Délégation Générale du Conseil de Provence vise à l'enrichissement des travaux de l'instance consultative départementale (CDP), et notamment, pour le présent rapport, à compléter ceux relatifs aux questions de prévention et de lutte contre les discriminations, mais également ceux liés aux « politiques des âges de la vie » de la « Commission Exigence Sociale, Prévention, Santé ; dans le cadre thématique des EGP#2 sous-axe 2.2 : (Re)fonder les bases du contrat social et sous-axe 2.3 : Consolider le rôle du Département à tous les âges de la vie Axe 2 : le Département face aux nouveaux enjeux de cohésion sociale et de solidarité.*

**La France va être confrontée dans les prochaines années à un vieillissement important de sa population. Selon l'Insee, en 2040, les plus de 65 ans représenteront un quart de la population.**

## Qu'est-ce que l'âgisme ? Eléments de définition

*Source : rapport mondial sur l'âgisme, OMS*

La notion d'âgisme renvoie aux stéréotypes (mode de pensée), aux préjugés (sentiments) et à la discrimination (comportement) à l'égard de personnes en raison de leur âge. Il peut être institutionnel, interpersonnel ou dirigé contre l'individu lui-même.

L'âgisme institutionnel fait référence aux lois, aux règles, aux normes sociales, aux politiques et aux pratiques des institutions qui imposent de manière injuste des restrictions en termes d'opportunités et pénalisent systématiquement les individus en raison de leur âge. L'âgisme interpersonnel survient dans les interactions entre deux ou plusieurs personnes, tandis que l'âgisme dirigé contre l'individu lui-même survient lorsque l'âgisme est intériorisé et retourné contre soi-même.

L'âgisme commence dès l'enfance et se renforce avec le temps. Dès leur plus jeune âge, les enfants reçoivent des signaux de leur entourage concernant les stéréotypes et les préjugés de leur culture, lesquels sont rapidement intériorisés. Les individus utilisent ensuite ces stéréotypes pour faire des déductions et pour guider leurs sentiments et leur comportement vis-à-vis de personnes d'âges différents et d'eux-mêmes.

L'âgisme recoupe et interagit souvent avec d'autres formes de stéréotypes, de préjugés et de discrimination, notamment le capacitisme, le sexisme et le racisme. Les multiples formes de préjugés qui s'entrecroisent aggravent les désavantages et accentuent davantage les effets de l'âgisme sur la santé et le bien-être des personnes.

La discrimination fondée sur l'âge n'est pas souvent perçue comme une forme de discrimination aussi importante que les autres, malgré qu'elle puisse avoir les mêmes conséquences économiques, sociales et psychologiques que toute autre forme de discrimination.

## Quelles en sont les manifestations ? Eléments caractéristiques

*Source : L'âgisme, Lucio Bizzini*

L'âgisme se manifeste sous différentes formes :

- Préjugés et stéréotypes (largement acceptés et banalisés)
- Les abus liés à une omission, intentionnelle ou non, de soins : (négligence des soins médicaux et paramédicaux, négligence de l'hygiène, négligence de l'alimentation).
- Les abus physiques (bousculades, coups, non-soulagement de souffrances)
- Le non-respect de l'intimité, les viols et autres abus sexuels.

- Les abus psychologiques (infantilisation, agressions verbales, menaces, intimidations, chantages affectifs)
- Les abus sociaux (non-respect des droits fondamentaux et des droits civiques, non-respect du droit à l'information, non-respect du droit à l'autodétermination)
- Les abus financiers et matériels (détournement de biens matériels ou financiers, de fonds, facturation de services non requis ou non rendus, d'objets non demandés, etc.).
- Les abus liés aux conditions de logement ou d'hébergement qui sont inappropriées ou inhumaines.

## Quelles en sont les conséquences ? Eléments de portée

L'âgisme a des conséquences graves et profondes sur la santé, le bien-être et les droits humains des individus. Pour les personnes âgées, l'âgisme est associé à une espérance de vie plus courte, à des problèmes de santé physique et mentale, à un rétablissement plus lent à la suite d'un handicap et à un déclin cognitif. L'âgisme réduit la qualité de vie des personnes âgées, accroît leur isolement social et leur solitude (tous deux associés à de graves problèmes de santé), limite leur capacité à exprimer leur sexualité et peut accroître le risque de violence et d'abus à l'encontre des personnes âgées.

Pour les individus, l'âgisme contribue à la pauvreté et à l'insécurité financière des personnes âgées, et une estimation récente montre que l'âgisme coûte à la société des milliards.

## Quelles solutions ? Pistes et préconisations

Pour conduire la société à construire des politiques publiques solidaires en prenant davantage en compte les besoins, les désirs et le potentiel des plus âgés, il est nécessaire de reconnaître la place sociale et sociétale des aînés. Il conviendra alors de renforcer nos politiques publiques pour véritablement réconcilier les générations et apaiser cette période de transition démographique inéluctable à notre société moderne et occidentale.

L'objectif sera de modifier le regard sur les aînés en favorisant l'intégration des personnes vieillissantes dans notre société sans stigmatisation, ni discrimination.

- **Le maintien des seniors dans l'emploi**

Nous devons préserver et assurer la transmission de la culture d'entreprise en tirant parti des synergies entre les générations.

- *Par La formation*

La chute du taux de formation des seniors au travail constitue une différence de traitement peu cohérente avec l'allongement de l'espérance de vie.

Les seniors ont besoin et le droit de mettre à jour leurs connaissances et compétences pour maintenir non seulement leur employabilité, mais aussi leur considération et reconnaissance dans le monde du travail.

L'enjeu de la formation est donc majeur pour maintenir une employabilité optimale et la reconnaissance en entreprise pour les plus de 50 ans.

➤ *Un accompagnement progressif vers la retraite*

La rupture brutale « emploi-retraite » peut constituer une véritable mort sociale alimentée par la perte d'identité des personnes peu préparées et l'environnement social peu stimulant pour les retraités. Il existe de nombreuses expériences positives pour passer ce cap : permettre des temps partiels, des activités de tutorat, de parrainage, de conseil, des nouvelles acquisitions de connaissances, autoriser du mécénat, etc...

• **L'approche domiciliaire**

Il s'agit de concilier à la maison ou en établissement l'idée d'un lieu de vie adapté aux capacités physiques et cognitives des personnes tout en leur permettant d'entretenir des liens sociaux larges.

➤ *L'habitat inclusif*

L'habitat inclusif correspond à un ensemble de logements indépendants, caractérisé par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé, permettant la réalisation d'un projet commun de vie sociale.

- Favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement des habitants, développer la vie collective au sein de l'habitat, permettre aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune, pour déployer ou maintenir des liens sociaux ;
- Proposer la mise en place d'activités destinées à l'ensemble des habitants, telles que des activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif.

➤ *Le logement intergénérationnel et solidaire :*

Réconcilier les générations autour le logement permettrait d'apporter une réponse rapide à la fois à la question de l'offre et du coût des logements étudiants tout en prévenant du sentiment d'isolement social des aînés.

➤ *Transformation des EHPAD :*

- Former et accompagner les équipes de soignants, d'aidants et managériales
- Modifier les stéréotypes et ouvrir les portes des EHPAD en faisant rentrer la population dans les lieux de vie pour personnes âgées.

➤ *Suppression de la CRDS sur les assurances-vie :*

Une grande majorité des français souhaitent vieillir à domicile. L'aménagement de leur domicile est un facteur souvent décisif. Pour cela les personnes possédant une assurance vie devraient pouvoir solder et utiliser leur capital sans être redevable de la CRDS (contribution à la réduction de la dette sociale).

• **L'engagement social et la citoyenneté**

La participation sociale des aînés s'entend dans le sens de " rester un acteur de sa communauté ", " être actif et participer à des activités civiques, ainsi qu'à des activités de loisirs et de divertissement ". Ici, cette vie sociale se distingue par le fait qu'elle ne peut plus prendre appui sur le monde du travail et doit se déployer différemment :

- Elargissement des bureaux de vote dans les EHPAD publics
- Favoriser l'intégration dans le bénévolat et la vie associative
- Créer des compétitions sportive senior à envergure internationale
- Prendre des responsabilités dans les instances de décision des villes, des collectivités locales

• **Mise en place d'interventions éducatives**

Les interventions éducatives visant à réduire l'âgisme devraient être incluses à tous les niveaux et types d'éducation, de l'école primaire à l'université et dans des contextes éducatifs formels et non-formels.

Les activités éducatives contribuent à renforcer l'empathie, à faire tomber les idées fausses et à réduire les préjugés et la discrimination en fournissant des informations précises et des exemples contre les stéréotypes.





## Annexe : proposition de loi N° 3958 visant à réussir la transition démographique pour lutter contre l'âgisme, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 mars 2021

(Audrey Dufeu député de Loire-Atlantique)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

« Notre société se compose de personnes visibles qui font corps. Puis, il y a les invisibles que nous oublions à tort. » (DUFEU Audrey, *Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme*, Décembre 2019, p.3)

Aujourd'hui, l'avancée en âge est présentée comme un choc, comme un « péril blanc » ou encore comme un coût. Cette sémantique sous-entend que la vieillesse serait un mal pour notre pays. Si ces propos à connotation péjorative sont tolérés dans notre société, c'est bien qu'ils sont le reflet de craintes personnelles et d'un désarroi collectif face à l'avancée en âge.

Le terme d'âgisme (Ageism) est apparu en 1969 aux États-Unis, utilisé par le gérontologue Robert Butler, en référence aux discriminations touchant les personnes âgées. Il est parfois employé aujourd'hui pour toutes les personnes qui en sont victimes quel que soit leur âge. L'article 225-1 du code pénal n'utilise pas le terme « d'âgisme », mais identifie l'âge comme motif de discrimination.

Ne plus stigmatiser les personnes par leur âge, par ce qu'elles représentent, dans un monde basé sur l'instantané, la performance et le culte de la jeunesse, doit être le liant pour une société apaisée.

L'augmentation de l'espérance de vie fait de la vieillesse un nouvel espace de vie à réinventer et à habiter, bien loin de l'idée du naufrage véhiculée. Chaque entrée dans un nouvel âge de la vie requiert une capacité d'adaptation.

Vouloir changer le regard sur les personnes vieillissantes commence par porter un regard d'égal à égal pour accompagner la longévité de nos concitoyens.

Le renforcement des droits des personnes âgées dans notre société pour lutter contre l'âgisme est devenu au regard de la crise du Covid19 une nécessité. Il faut rééquilibrer le regard porté sur le vieillissement dans notre société.

Nous devons revoir les comportements et représentations péjoratives liés à l'avancée en âge tout comme le « paternalisme » avec lequel sont traités les aînés aujourd'hui.

La vieillesse ne doit pas être une construction sociale « homogénéisante ». Le changement de regard sur le vieillissement s'effectuera selon la capacité des politiques publiques à s'adapter et à être agiles, au risque par facilité de vouloir unifier leurs approches par le seul critère de l'âge.

Nos institutions, nos organisations, nos politiques participent de manière souvent involontaire à gommer les particularités d'un grand nombre de nos concitoyens parce qu'ils vieillissent, parce qu'ils deviennent doucement invisibles.

Chacun doit trouver sa place pour la simple et bonne raison que chacun a une place. Pour cela, notre société doit accorder aux aînés une pleine reconnaissance sociale et sociétale

Objectif n°1 : renforcer les droits des personnes âgées

- Assurer une meilleure représentation des personnes âgées dans les instances de décision (par exemple : participation aux conseils d'administration des EHPAD).
- Garantir les conditions de l'égalité des droits et des chances pour les citoyens âgés (par exemple : accès au service public).
- Organiser avec les conseils départementaux l'accompagnement des personnes âgées par un tiers de confiance (« tiers-pair »), pour les aider si besoin dans la prise de toute décision.
- Intégrer la longévité parmi les missions du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE).
- Organiser tous les trois ans une Conférence nationale du Grand âge et des débats éthiques sur la question du vieillissement.

Objectif n°2 : préparer la société à la transition démographique

- Intégrer la transition démographique et la longévité dans les programmes scolaires.
- Permettre aux personnes âgées de vieillir à domicile, en proposant un diagnostic d'adaptabilité du logement lors de la demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- Accroître la place du vieillissement dans les politiques publiques locales grâce aux contrats locaux de santé des communes et au schéma régional d'accompagnement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Développer une réflexion transversale des politiques de longévité, avec la création d'un Institut des transitions au sein de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) et d'une délégation parlementaire aux transitions à l'Assemblée nationale et au Sénat.
- Créer les funérailles républicaines, avec la mise à disposition par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une salle pour l'organisation des funérailles républicaines et l'organisation d'une cérémonie civile.

Objectif n°3 : reconnaître le rôle des personnes âgées et revaloriser leur représentation

- Encourager les chaînes de télévision à proposer des programmes qui respectent une perception réaliste de la longévité (réduire les écarts d'âges dans les couples, où les actrices sont souvent beaucoup plus jeunes que les hommes !).
- Renforcer le pouvoir de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur la représentation de la longévité.
- Créer un certificat de reconnaissance des compétences, délivré à l'expiration de tout contrat de travail après 55 ans, pour accompagner la transition de la vie active vers la retraite en promouvant le bénévolat



# CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just

13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : [conseil.de.provence@departement13.fr](mailto:conseil.de.provence@departement13.fr)

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>



---

Délégation Générale du Conseil de Provence